

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE SUIVI DE L'AGENDA 21.2

Le 28 février 2018, la Ville a organisé la troisième réunion de suivi de l'Agenda 21.2, avec les membres du Club 21.

1. A cette occasion, M. le Maire ouvre la séance en remettant une nouvelle fois à plusieurs bénéficiaires un chèque de 500 euros : cette somme venant compléter les aides du Fond Action Bois versées aux ménages remplaçant leur ancien chauffage au bois par un chauffage au bois plus performant en termes environnementaux.

Remarque : cette aide additionnelle découle de l'action n°61 de l'Agenda 21.2 de la Ville.

2. Pour répondre à des actions de l'Agenda 21 – axe 5, visant à favoriser une consommation responsable, locale ou bio, en circuits courts : la Ville invite les représentants de l'AMAP « les paniers du Dahu » à présenter leur activité. Cette Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, installée à Bonneville, fait en effet, chaque semaine, le lien entre de petits producteurs, la plupart bios et locaux, et les consommateurs.

Les responsables des « Paniers du Dahu » ont donc pu expliquer comment, en s'abonnant à un panier de légumes hebdomadaire, et en choisissant d'autres produits respectueux de l'environnement, les ménages pouvaient contribuer à un meilleur état de la Planète... tout en se régaland.

Ils ont d'ailleurs fait goûter leurs produits, en fin de réunion. Pommes bio (locales) et tapenade de la Drôme ont été offerts en dégustation.

Rappel - Les paniers du Dahu ont un site : <http://lespaniersdudahu.wixsite.com/bonneville74>. Ils offrent la possibilité, moyennant une cotisation annuelle de 15 euros, de s'abonner à un panier de légumes de saison, produits par un maraîcher local (12,50 euros un panier pour 2 personnes). Ou de commander divers produits locaux et/ou bios (fromage, viande, fruits, huile d'olive, tapenade...).

3. La Ville rend ensuite compte des différentes actions inscrites dans l'Agenda 21.2, engagées sur la thématique : « Renforcer les solidarités ».

On trouvera ci-dessous les différentes actions inscrites à l'Agenda 21, sur cet axe ; et leurs taux d'avancement, précisés après discussion avec les présents.

Une prochaine réunion du Club 21 est prévue, le jeudi 3 mai à l'école Gripari

Rappel : 0 % - L'action n'a pas été engagée / 25 % - L'étude est en cours / 50 % - L'étude est achevée / 75 % - L'action est en cours de réalisation / 100 % - L'action a été achevée.

❖ Lutter contre l'isolement des personnes âgées ou porteuses d'un handicap

157. Recenser les personnes âgées et vivant avec un handicap qui sont isolées (pas de famille ou famille éloignée) afin d'accentuer la présence et les contacts auprès d'eux, en lien avec le CCAS.

25%

La Ville a engagé cette action, mais se heurte à des difficultés pour ce recensement.

158. Faire en sorte que les associations aient des journées pour partager des moments avec les populations fragiles.

0%

Les participants soulignent que certains événements sont programmés de façon trop tardive, pour les seniors. L'idée d'organiser des séances de cinéma le dimanche après-midi est évoquée.

159. Informer les populations fragiles de tous les services auxquelles elles peuvent accéder.

25%

160. Faire connaître le service de transport des personnes âgées, qui vient les chercher à domicile et les emmène au marché de Bonneville ou de Marignier, au club des personnes âgées ou faire des courses. (NB : actuellement, ce service a une capacité d'environ 8 places mais ne permet pas de prendre en charge des personnes en fauteuil roulant)

25%

161. Réaliser une enquête auprès de ces personnes pour recueillir leurs besoins et leurs envies.

25%

164. Faciliter les échanges de service pour ces personnes, avec leurs voisins proches : par exemple si une de ces personnes a un jardin dont elle ne peut s'occuper, proposer à une personne d'entretenir le jardin, ce qui permettra les contacts réguliers et sera une relation gagnant-gagnant, pour promener les chiens... (cf. plus loin, création d'un SEL).

0%

L'ensemble de ces actions se heurte à plusieurs problèmes récurrents. 1. C'est un véritable enjeu. Des agents de la commune témoignent d'ailleurs de l'envie de ces personnes âgées d'avoir de la visite. 2. Mais il est difficile de toucher toutes les personnes isolées, de façon efficace ; et de les convaincre de s'inscrire à de nouveaux dispositifs.

La discussion d'engage sur ces points.

Il en ressort qu'une telle volonté passe par :

- 1. la constitution d'un réseau de bénévoles, pouvant effectuer des visites régulières (des contacts doivent avoir lieu avec l'association des Petits Frères des pauvres qui s'implante dans la Vallée).*
- 2. La mise en place, via ce réseau, d'une information spécifique, permettant d'informer les personnes visées sur des activités qui leur soient réservées*
- 3. Le tout en aménageant pour cela un certain nombre de sorties à des horaires adaptés ; et des rencontres intergénérationnelles régulières.*

La directrice de l'école indique, sur ce dernier point, qu'il serait envisageable d'organiser un « cantine intergénérationnelle », tous les mercredis.

Concernant la mobilité des personnes ayant du mal à se déplacer : quelqu'un souligne que le service d'appel de Proxim'iti est difficile à joindre ; et que, surtout, ce service téléphonique est payant, et assez cher.

❖ Développer l'accessibilité de la ville pour les personnes à mobilité réduite

165. Associer des usagers (seniors et PMR) à la commission accessibilité de la ville afin que leur avis soit pris en compte dans les investissements d'accessibilité et leur priorisation.

100%

Une participante faisant partie de cette commission, et souligne qu'elle est heureuse d'y participer – même si l'importance des travaux à réaliser, et les délais techniques sont parfois frustrants.

166. Veiller particulièrement à l'accessibilité de la maison médicale et des futurs bâtiments publics.

75%

Les travaux sont en cours.

167. Proposer des rencontres thématiques, conviviales et informelles, aux personnes isolées et à mobilité réduite pour recueillir leurs besoins et les accompagner également dans leurs éventuelles difficultés sociales et relationnelles.

0%

168. Mettre en place un plan d'urgence en cas de neige : contacter toutes les personnes référencées pour recueillir leurs besoins et développer la solidarité de voisinage pour les aider et éviter qu'elles ne soient bloquées.

50%

170. Intégrer l'accessibilité au cœur du projet de maison des associations et de la culture, aussi bien sur l'accès du bâtiment que sur les salles à disposition.

25%

Oui. Etudes en cours.

171. Créer des trottoirs adaptés pour les personnes à mobilité réduite, notamment dans le projet de rénovation du centre-bourg.

25%

Les trottoirs du centre seront adaptés. Mais certains participants s'angoissent de voir que des zones au delà du contournement soient prévues sans aménagements de trottoirs.

De fait, le problème des trottoirs dépend, selon les endroits, de la Communauté, de la commune ou du département. Mais la commune interviendra pour appuyer tous les projets permettant de solutionner cette problématique.

L'accès de la passerelle semble par ailleurs difficile pour les PMR : renseignements pris auprès des services techniques la passerelle sera accessible aux personnes à mobilité réduite en rive droite par un accès à proximité du square des droits de l'homme en rive gauche par un accès coté des bâtiments Halpades

172. Dialoguer avec la maison de retraite et le département pour proposer un transport adapté aux PMR, qui pourrait être mutualisé avec d'autres structures. En effet, quand des sorties sont organisées pour les résidents de la maison de retraite, un véhicule est affrété, il n'est pas adapté aux PMR qui sont de fait, privés de sorties. En lien avec l'Ehpad.

0%

A voir avec les problématiques des actions 160, etc.

❖ Prendre en compte la précarité et notamment soutenir les familles monoparentales

173. Informer les familles sur les dispositifs existants d'aide sociale et sur les possibilités de rdv avec une assistante sociale du département (qui vient à la mairie pour les rendez-vous). Et notamment sur le RSA et RSA activité (45% seulement des personnes éligibles en font la demande).

100%

Des participants évoquent la possibilité de passer par les écoles, pour toucher ces familles.

174. Organiser des rencontres pour les familles monoparentales pour échanger autour des solutions et des difficultés. Réfléchir au moment le plus adéquat pour favoriser leur participation et prévoir un espace de jeux, voire un encadrement pour les enfants.

100%

Travail du CCAS. Une proposition est faite : contacter ces familles par le biais de l'école, si nécessaire.

Par ailleurs : un constat : les services de la parentalité de la CCFG souffrent d'un manque de notoriété. Y remédier.

❖ **Créer plus de lien social dans la ville, grâce à l'aménagement des espaces extérieurs**

175. Installer des bancs et des tables de pique-nique (par exemple le long de la piste cyclable, près des futurs jardins partagés...) pour permettre de développer les échanges informels.

75%

Déjà fait, pour de premiers aménagements. D'autres feront aussi l'objet d'une démarche participative. Voir aussi 178.

176. Imposer aux futurs constructeurs de logements collectifs de conserver des espaces communs naturels pour que les habitants puissent planter collectivement ces espaces et voir s'il est possible d'inscrire cette disposition dans le PLU (idem pour un bac à compost)

100%

Inscrit dans le PLU.

177. Développer la création de toits végétalisés accessibles aux habitants des immeubles.

Oui. Mais à voir avec les constructeurs.

0%

178. Associer les habitants à la réflexion sur les espaces extérieurs : où installer des bancs, des tables...

75%

Voir 175.

179. Installer un kiosque devant la mairie pour favoriser les manifestations (marché de producteurs locaux, concerts...) (Projet centre)

25%

Le projet reste à définir. Une réunion est bientôt prévue avec les riverains. Idée suggérée : y installer une « grenette » (espace couvert ouvert).

❖ **Développer l'échange de biens et de services sur la commune, ainsi que les lieux de partage**

180. Accroître les espaces verts de toute taille, en faire des lieux de rencontre et de partage.

25%

181. Faire connaître l'existence des jardins ouvriers. Avec le déplacement, de nouvelles parcelles vont être proposées pour une somme modique (50 € par an) aux habitants de Marignier.

100%

Rappel : les conventions passées avec les occupants imposent une culture « bio » des parcelles.

182. Co construire avec les citoyens le projet de réhabilitation du centre bourg.	25%
<i>Une réunion avec les riverains est prévue.</i>	
183. Inclure le lien social dans l'urbanisme => dialogue territorial et/ou d'initiative (boite à livres, Give box).	0%
184. Encourager le développement d'un système d'échange de biens et de services de type Système d'échange Local (SEL) afin de favoriser le lien social et les échanges. Un système de ce type existe dans le Haut-Giffre, éventuellement s'en rapprocher pour développer à Marignier.	0%
<i>Une telle initiative doit d'abord être amorcée par une association.</i>	
185. Dans le cadre du SEL, promouvoir l'accès de tous au numérique grâce à l'échange de compétences.	0%
<i>Voir ci-dessus.</i>	
186. Etudier le développement d'un jardin partagé à côté des jardins ouvriers. Il s'agirait d'une parcelle plus grande gérée par une association qui pourrait notamment former ses adhérents au jardinage	0%
<i>Idem : Une telle initiative doit d'abord être amorcée par une association.</i>	